

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit occitan**  
**Annabelle JAÉGER** Conseillère régionale  
**Jean-Yves PETIT** Conseiller régional  
**Aïcha Sif** Conseillère régionale  
**Philippe Chesneau** Conseiller régional

**Monsieur Michel VAUZELLE**  
Député  
Président de région

Marseille, le 8 février 2011

Monsieur le Président,

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit occitan souhaite appeler votre attention sur des aménagements du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) envisagés sur des zones protégées et vous propose de rencontrer les associations de protection de la nature mobilisées à ce sujet.

Le projet stratégique du Grand Port prévoit en effet, aux échéances de 2013 et de 2020, de nombreux aménagements sur sa Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer. De lourdes infrastructures logistiques et industrielles sont notamment envisagées sur des sites inventoriés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

A l'heure de notre Stratégie Régionale pour la Biodiversité, nous nous devons d'être particulièrement vigilants quant à l'aménagement de ces espaces situés sur le territoire du GPMM, qui, pour beaucoup, sont d'une richesse avifaunistique et floristique considérable. Laisser faire de tels aménagements nuirait gravement à la crédibilité de notre Région alors qu'elle affiche une détermination forte en matière de préservation de la biodiversité.

Pour exemple, le projet actuel de liaison fluviale reliant la Darse 2 au Rhône, qui pourrait constituer une alternative au transport routier, se situe dans la zone des Salins du Caban qui est classée en ZPS et fait partie du site Natura 2000 « Marais entre Crau et Grand Rhône » (code FR931 2001). Le creusement d'un canal passant en plein cœur de cette ZPS conduirait à de nombreuses destructions, irréversibles.

Sous couvert de respecter les objectifs du Grenelle en termes de report modal, ce projet va à l'encontre d'un autre objectif fondamental : celui de préserver la biodiversité ! Au-delà même de l'intérêt de cette zone pour la biodiversité, elle représente un fort potentiel en termes de qualité de vie, de paysage, de santé et de tourisme dans une zone à dominance industrielle dans laquelle Port-Saint-Louis serait de plus en plus enclavée.

Nous sommes favorables au développement des transports propres tels que le ferroviaire, le fluvial, mais aussi les pipelines sous réserve d'une minimisation de leurs impacts sur l'environnement, sous réserve également de ne pas conduire à des pertes irréversibles de biodiversité. Nous souhaitons par ce courrier appeler votre attention sur **des solutions alternatives à ce projet**.

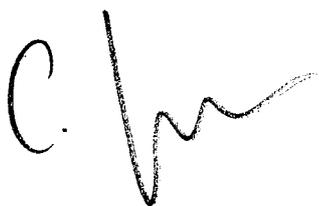
Car il existe d'autres options. Les associations de protection de la nature qui interviennent sur cette zone ne font pas de l'opposition systématique. Elles ont présenté des solutions alternatives au projet de canal autour notamment d'une nouvelle desserte ferroviaire qui pourrait apporter une réponse crédible tant au niveau des marchandises -offrant l'avantage d'un cadencement important et de la réduction des distances- que des personnes en rendant possible une desserte TER de la zone industrielle. Ceci sans atteinte au milieu.

Nous, élus régionaux devons aujourd'hui plus que jamais demander au GPMM de se lancer dans une réelle politique de développement durable sur l'ensemble de ses projets. A ce titre, il est urgent d'analyser les alternatives proposées.

Le fait qu'elles soient ignorées est certainement lié à une concertation dont les manques sont criants comme par exemple l'absence d'organismes scientifiques "indépendants" des intérêts du GPMM. Si les associations dénoncent ces manques, elles restent disponibles auprès du GPMM afin qu'il prenne en compte d'autres options.

A ce titre et pour leur témoigner de l'écoute de notre institution, **nous vous demandons de bien vouloir recevoir dès que vous le pourrez les associations -Collectif Citoyen santé Environnement et Naccica- qui vous ont adressé une demande de rendez-vous.**

Vous en remerciant par avance de votre écoute bienveillante, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.



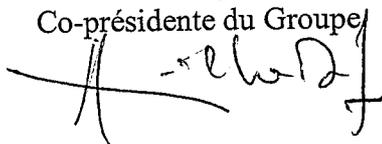
**Annabelle JAEGER**  
Conseillère régionale  
déléguée à la Biodiversité



**Jean-Yves PETIT**  
Conseiller régional  
Vice-président délégué  
aux Transports et à l'Eco-mobilité  
Membre du Conseil de  
Développement du GPM



**Aïcha SIF**  
Conseillère régionale  
Co-présidente du Groupe



**Philippe CHESNEAU**  
Conseiller régional  
Co-président du Groupe